



# LE TRAIT d'UNION

## Février 2024

Paroisses de  
Précy-sous-Thil  
et de  
Vitteaux

### Contacts

Paroisses Précy -  
Vitteaux

4, place Chanoine Millot  
21350 Vitteaux

www.paroisse-vitteaux.com

Mail :

paroisse.vitteaux@gmail.com

**Père Bernard Tondé**  
Administrateur des paroisses

Tél. Vitteaux :  
09 55 39 13 89

Tél. Précy :  
03 80 64 53 98

Urgence : 07 45 51 94 51

Mail : btsibr24@gmail.com

Permanence de l'Administrateur  
et des Secrétariats :

Vitteaux (Cure)

Vendredi 10h30-12h

Précy (Cure)

Mardi 10h30-12h

Rendez-vous : 0745519451

Prière du Mercredi  
des Cendres :



Donne-nous, Seigneur,  
un cœur nouveau ;  
mets en nous, Seigneur,  
un esprit nouveau.

### Nouvelles du P. Marcel

Le P. Marcel est hospitalisé à Dijon, au Centre de rééducation et réadaptation du CHU Bocage. Visites autorisées de 16 à 20h, mais limitées (15'). Pour l'heure, les dispositions pour nos deux paroisses restent la prière et les visites. Pour s'y rendre, envoyer un sms indiquant votre jour de visite au 06 64 36 63 04. Mme Aleth Dufay vous répondra.

### Mot de l'Administrateur : Marie, Mère de Dieu, la Theotokos

#### Deuxième partie

**Dieu a choisi la Vierge Marie** dans la descendance d'Ève « pour être la Mère de son Fils. "Pleine de grâce", elle est "le fruit le plus excellent de la Rédemption" (SC 103) : dès le premier instant de sa conception, elle est totalement préservée de la tache du péché originel et elle est restée pure de tout péché personnel tout au long de sa vie » (cf. *Catéchisme de l'Église Catholique* 508).

**La très Sainte Vierge Marie « est restée Vierge** en concevant son Fils, Vierge en l'enfantant, Vierge en le portant, Vierge en le nourrissant de son sein, Vierge toujours » (S. Augustin, serm. 186, 1 : PL 38, 999 ; cf. *Catéchisme de l'Église Catholique* 510). L'Église confesse, en effet, la virginité réelle et perpétuelle de Marie (cf. DS 427). La naissance du Christ "n'a pas diminué, mais consacré l'intégrité virginale" de sa mère (LG 57 ; CEC 499). « Marie est vraiment *Mère de Dieu* parce qu'elle est la Mère de Jésus (cf. Jn 2,1 ; 19,25). En effet, celui qui a été conçu par l'opération du Saint-Esprit et qui est devenu vraiment son Fils est le Fils éternel du Père. Il est lui-même Dieu » (CCEC 95).

**C'est le concile d'Éphèse qui, en 431**, proclama et définit le dogme de la Maternité divine de la très Sainte Vierge. De fait, étant la Mère de l'unique personne de Jésus-Christ, Marie a le droit d'être appelée Mère de Dieu, « au même titre que nos mères, qui, bien qu'elles n'aient point formé nos âmes, mais seulement nos corps, sont cependant appelées les mères de l'homme tout entier, corps et âme. Car, si l'homme n'est homme qu'en tant que son âme est unie à son corps, Jésus-Christ n'est réellement Jésus-Christ qu'en tant que Sa Divinité est unie à Son Humanité » (cf. "La Maternité divine de Marie", in *Le CatholicaPedia Blog*). Le Concile Vatican II l'exprime fortement, à son tour : « Marie a été élevée par la grâce de Dieu, au-dessous de son Fils, au-dessus de tous les anges et de tous les hommes, comme la Mère très sainte de Dieu, présente aux mystères du Christ » (LG 66).

**Par sa foi et son obéissance libres, Marie**, "la servante du Seigneur" (Lc 1,38), a coopéré au salut des hommes (LG 56). Si son "Fiat" fut au nom de toute la nature humaine, elle est devenue, par son obéissance, la nouvelle Ève, la mère des vivants (CEC 511).

**Le minimum que nous puissions recommander aujourd'hui** à tout baptisé et sympathisant, c'est la lecture quotidienne d'une question et sa réponse du *Compendium du Catéchisme de l'Église Catholique* : l'avantage est considérable, dans la mesure où il permet de construire sur le roc et d'éviter hérésies et apostasie dont la peine encourue est une excommunication "*latae sententiae*", qui signe notre sortie et abandon de l'Église.

En nous invitant à vénérer Marie, l'Église désire susciter en nos âmes un amour filial pour celle qui est devenue notre propre Mère par la grâce : ne nous a-t-elle pas tous enfantés au pied de la croix ?

**À tous je souhaite une saine dévotion à Marie et avec elle, un très bon début de Carême !**

P. Bernard Tondé.

### Formation permanente pour tous

Patronage de Vitteaux jeudi 08 février 15h00 : **Retour sur les principes de l'éthique fondamentale : ont-ils encore une place aujourd'hui ?**

**Rencontre avec les jeunes du collège** : samedis de 15h à 16h à la cure de Vitteaux.

**Catéchisme pour les 6<sup>e</sup>** : samedi 10/02.

**Pour les 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> 2<sup>nde</sup>, 1<sup>e</sup> pro et terminal** : prière-partage-pizza, 8/03, 03/05 à Semur 8 rue des Saintes-Marie (Tél. 07 57 55 24 69).

**EAP réunies** : Précy (09/02 à 14h30) ; **EAP Coord.** : Précy (06/02 à 10h00).

**Équipes du Rosaire** : Précy (12, 13/02) ; Vitteaux (02, 05/02).

**Café-Sourire** : Aisy sous Thil dans une dépendance du château (02, 16/02) ; Vitteaux (07, 21/02).

**Intentions de Messe pour février 2024**. **Précy** : 11 fév. Lola Mathieu, Gourdon Marie-Thérèse ; 18 fév. Poirier Bernard, Marion Jean. **Vitteaux** : 04 fév. Jean Picard, Jacques et Yvonne Roland, Anne-Marie Robert ; 18 fév. Jean Picard, Anne Marie Robert ; 25 fév. St Éloi.

**Effort Temps de Carême** : reprise **Partage alimentaire avec la Paroisse St Pierre de Dijon**.

**Obsèques janvier 2024** : la Communauté chrétienne a accompagné dans l'espérance de la Vie en Dieu : Durey Marie Nicole 95 ans (Précy 04.01) ; Modot Suzanne 95 ans (Vélogny 04.01) ; Marchand Guy 91 ans (Nan-sous-Thil 06.01) ; Malatray François 77 ans (Montlay 17.01) ; Voye Suzanne 95 ans (Montlay 22.01) ; Henry Patrice 64 ans (Vic-sous-Thil 26.01) ; Milleret Auguste 86 ans (Jailly-les-Moulins 31.02).

## AGENDA MOIS DE FÉVRIER 2024

| Dimanche   | Lundi   | Mardi   | Mercredi   | Jeudi   | Vendredi  | Samedi  |
|--|---|---|--|---|---|---|
| <p><b>04/02 V<sup>ème</sup> Dimanche du Temps Ordinaire</b><br/>                     -Velogny Messe 09h30.<br/>                     -Précý Messe 09h30.<br/> <b>-Vitteaux Chapelle Messe des Familles 11h00.</b></p> | <p><b>05/02 Mémoire de Sainte Agathe, vierge et martyr</b><br/>                     -Massingy-lès-Vitteaux Messe 17h00.</p> | <p><b>06/02 Mémoire de Saint Paul Miki et de ses compagnons, martyrs</b><br/>                     -Précý EAP coord. 10h00.<br/>                     -Précý Chapelle Ador. Euch 10h00. Messe 10h30.<br/>                     -Vitteaux Messe à l'EHPAD 1<sup>er</sup> étage à 14h30.</p> | <p><b>07/02 Férie</b><br/>                     -Vitteaux Chapelle Messe 09h00.<br/>                     Adoration Eucharistique 09h30.</p>                   | <p><b>08/02 Férie Ste Joséphine Bakhita, Vierge</b><br/>                     -Précý Solarium Messe 15h30.</p> | <p><b>09/02 Férie</b><br/>                     -Précý EAP réunies 14h30.<br/>                     -Brain Messe 17h00.</p> | <p><b>10/02 Mémoire de Sainte Scholastique, Vierge</b><br/>                     -Vitteaux Chapelle Messe 09h00.<br/>                     -Marcellois Messe 17h00.</p> |
| <p><b>11/02 VI<sup>ème</sup> Dimanche du Temps Ordinaire</b><br/>                     -Vitteaux Chapelle Messe 09h30.<br/>                     -Précý Messe 11h00.</p>   | <p><b>12/02 Férie</b></p>   | <p><b>13/02 Férie</b><br/>                     -Précý Chapelle Adoration Eucharistique 10h00. Messe 10h30.</p>  | <p><b>14/02 Mercredi des Cendres</b><br/>                     -Saint Thibaut Messe à 10h30 pour tous.</p>  | <p><b>15/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Précý Solarium Messe 15h30.</p>            | <p><b>16/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Clamerey Chemin de Croix pour tous à 15h00.</p>        | <p><b>17/02 Férie du Temps de Carême</b></p>  |
| <p><b>18/02 I<sup>er</sup> Dimanche de Carême</b><br/>                     -Vitteaux Chapelle Messe 11h00.<br/>                     -Précý Messe 11h00.</p>  | <p><b>19/02 Férie du Temps de Carême</b></p>  | <p><b>20/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Précý Chapelle Adoration Eucharistique 10h00. Messe 10h30.<br/>                     -Vitteaux Messe à l'EHPAD 2<sup>ème</sup> étage à 14h30.</p>   | <p><b>21/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Vitteaux Chapelle Messe 9h00.<br/>                     Adoration Eucharistique 09h30.</p> | <p><b>22/02 Fête de la Chaire de Saint Pierre</b><br/>                     -Précý Solarium Messe 15h30.</p>   | <p><b>23/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Clamerey Chemin de Croix pour tous à 15h00.</p>        | <p><b>24/02 Férie du Temps de Carême</b></p>  |
| <p><b>25/02 II<sup>ème</sup> Dimanche de Carême</b><br/>                     -Précý Messe 11h00.<br/>                     -Vitteaux Chapelle Messe 11h00.</p>  | <p><b>26/02 Férie du Temps de Carême</b></p>  | <p><b>27/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Précý Chapelle Adoration Eucharistique 10h00. Messe 10h30.</p>   | <p><b>28/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Vitteaux Chapelle Messe 09h00. Ador. Eucharistique 09h30.</p>                             | <p><b>29/02 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Précý Solarium Messe 15h30.</p>            | <p><b>01/03 Férie du Temps de Carême</b><br/>                     -Clamerey Chemin de Croix pour tous à 15h00.</p>        | <p><b>02/03 Férie du Temps de Carême</b></p>  |

**Rappel : Le Carême 2024** commence le 14 février, **Mercredi des Cendres**. **40 jours d'entraînement au combat spirituel, temps de pénitence et de conversion.** Les privations librement consenties rendent plus fort contre le mal. **Chemin de Croix chaque Vendredi. Jeûne de 18 à 59 ans le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint.**  
**Abstinence pour tous à partir de 14 ans :** pas de viande le Mercredi des Cendres et tous les Vendredis de l'Année, surtout les Vendredis de Carême.  
**« Le voici maintenant le moment favorable, le voici maintenant le jour du salut » (2 Co 6, 2). Lire Mt 6, 1-18 : Prière intense – jeûne – Aumône.**